

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
RETRAITE ECLURE DU 19 AU 21 JANVIER

Organisée par Lucie LELIÈVRE et Charlotte LEREBOURS

Le coût du week end est de 418 euros.
Le paiement se fait en 3 fois :

Première échéance : 70 euros à verser à la propriétaire du lieu avant le 15/11 par virement sur le rib propriétaire

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		
<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</p>				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00447	0000023316Y	86	CL PARIS VAUGIRARD (00447)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN	FR62 3000 2004 4700 0002 3316 Y86			
Code B.I.C	CRLYFRPP			

Deuxième échéance : 174 euros avant le 15/12 par chèque, virement ou espèce à Charlotte Lerebours

Troisième échéance : 174 euros avant le 30/12 par chèque, virement ou espèce à Lucie Lelièvre

Une fois versé, le 1^{er} acompte n'est pas remboursable.
A moins de 3 semaines de la retraite, aucun remboursement ne sera possible.

Pour les photos prises durant le week-end :

- Aucune photo non retouchée ne sera délivrée
- Crédit photo obligatoire de manière très lisible dans la légende de chaque post/publication.
(La mention du nom de l'auteur est obligatoire sur ou à proximité directe de chaque utilisation de l'image sur les réseaux sociaux et sur support internet et brochure ou magazine)
- La Photographe consent à communiquer des fichiers au format JPG issus de la séance au Client

Article 1 : Object

Aux termes du présent contrat, le Client commande au Photographe qui l'accepte, la réalisation de photographies de portraits.

Article 2 : Commande

Le Client confie au Photographe qui l'accepte, la conception et la réalisation des photographies, telles que décrites ci-dessous :

- Type des œuvres : photographies ; Nombres d'œuvres : environ 10 ;
- Destination : réseaux sociaux et usage privé
- Date de réalisation ou de prise de vues : le week end du 19 au 21 janvier 2024
- Lieu de réalisation ou de prise de vues : Colleville sur mer

Article 3 : Cession de droits

La Photographe cède ses droits d'utilisation au Client sur ses photographies pour une utilisation dans le cercle privé ainsi que sur ses réseaux sociaux et démarche commerciale.

Article 4 : Diffusion d'image

Le Client s'engage à respecter l'œuvre photographique dans son intégrité et à ne pas la modifier, sous quelque forme que ce soit (recadrage, transformation, couleur etc).

Le Client s'engage à ajouter systématiquement en caractères très lisibles sous chaque photographie le nom de la Photographe et ceci à chaque nouvelle publication sur les réseaux sociaux/support internet.

Le Client autorise la Photographe à faire usage de toutes les photographies prises, sur les réseaux sociaux mais également par le biais de leur exposition dans des salons et galeries, leur reproduction éventuelle dans des revues, en France comme à l'étranger, ainsi que sur internet. Dans ce cadre, les photographies pourront être exploitées, soit directement par le Photographe, soit par un tiers s'il lui cède ses droits.

Article 5 :

Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. Tout litige quant à son interprétation et son exécution relèvera des tribunaux français.

Fait le 9/10/2023

Lu et approuvée :

Signature :